

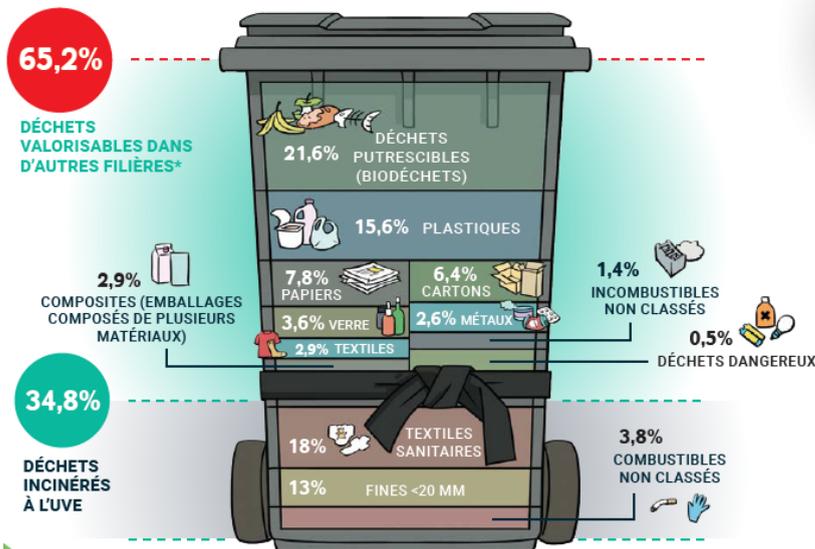
COMMENT RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS SUR NOTRE TERRITOIRE ?

ZOOM SUR LE SYTRAIVAL

Traiter et valoriser les déchets

Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes, le SYTRAIVAL valorise les déchets ménagers de ses 9 collectivités adhérentes. Le territoire couvre 260 communes et 370 000 habitants répartis sur les départements du Rhône, de l'Ain et de la Saône-et-Loire.

Nous devons réduire notre poubelle d'ordures ménagères de **2/3** en triant



Mobiliser le grand public autour des enjeux de qualité du tri

2/3 des déchets jetés dans nos poubelles d'ordures ménagères auraient pu être recyclés ! C'est le constat mis en évidence lors des MODECOM, la dernière campagne de caractérisation du traitement des ordures ménagères généré sur le territoire du SYTRAIVAL.

Informez sur les bons gestes en matière de tri et de réduction des déchets

Le SYTRAIVAL réalise de nombreux supports de communication pour informer sur les bons gestes à adopter en matière de tri (emballages, déchets verts) mais aussi sur l'économie circulaire (consommation responsable, lutte contre le gaspillage alimentaire ...)

SCANNEZ LE QR CODE pour consulter le site du SYTRAIVAL



Sensibiliser à la réduction des déchets dès le plus jeune âge

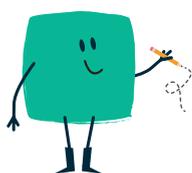
Sensibiliser les plus jeunes à la réduction des déchets, au gaspillage alimentaire et à la pollution plastique est la mission d'Elodie, ambassadrice du tri au SYTRAIVAL. Des animations sont réalisées chaque année en milieu scolaire auprès d'élèves de classes de CP au CM2.



Sensibiliser au geste de tri avec des conseils pratiques à appliquer dans la vie quotidienne

COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?

Repenser ses habitudes de consommation en s'appuyant sur 3 piliers



Mieux acheter :

Des produits de qualité
Privilégier le long-terme
Moins d'emballages



Mieux utiliser:

Respecter les notices d'utilisation
Suivre les doses recommandées
Entretenir ses appareils



Mieux jeter:

Réemployer sous une autre forme
Réparer ses objets / appareils
Donner / vendre

LE BON GESTE DE TRI

Seuls les emballages sont à déposer dans le bac de tri



Un emballage sert à contenir ou protéger un produit lors de l'achat et peut être composé de différents matériaux : carton, plastique, verre, métal.

Les objets (jouets, livres, appareils électro-ménagers...) sont à déposer en déchèteries dans les bennes dédiées. S'ils fonctionnent encore, pensez à les donner ou à les vendre !

CONSULTEZ LA PAGE FACEBOOK DU SYTRAIVAL



pour découvrir les conseils pratiques postés chaque semaine
<https://www.facebook.com/sytraival/>

Editer des publications pédagogiques gratuites pour développer les bonnes pratiques en matière de tri



Les publications sont consultables en ligne : <https://www.calameo.com/accounts/7460389>



Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !